



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R. – CORPORANDY P. – NOEL M.-J. – REDELSPERGER A.-M – PEYRE J. – MICOL G. – JACQUEMOUD P. – FACCHINI M. – DROGREY C. – GRILLI N. - AUTHIER J.-C.

Pouvoirs M.M. : DAVID JP. à MICOL G.

Absents M.M. : COLLE E. – GALTRAIN P. - VIZZA E.- AUTRAN C. - ZATILLA A. - PIGNATO L. - CERESA C.

Les conseillers présents, au nombre de treize, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Marie-Jo NOËL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 12 avril 2017

M. Pierre CORPORANDY demande de revoir le compte-rendu de la séance du 12 avril 2017 qui n'est pas le reflet de la séance.

1. MISE A DISPOSITION DE DEUX PLACES DE PARKING A LA C.C.A.A.

Monsieur Le Maire dépose sur le bureau la convention de mise à disposition de deux places de parking à intervenir entre la commune de Puget-Théniers et la C.C.A.A.

Dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la C.C.A.A. s'est engagée dans un programme de diminution des gaz à effets de serre et lancé plusieurs actions exemplaires pour la transition énergétique.

Aussi dans ce cadre, la C.C.A.A. doit faire l'acquisition de véhicules électriques. Deux seront installés sur la commune de Puget-Théniers.

Les deux places de parking situées à l'angle du Parking M. ISNARDY sur la parcelle AC 337, appartenant à la commune sont mises à disposition de la C.C.A.A. La surface est évaluée à 22,50 m².

La Commune de Puget-Théniers s'engage à mettre à disposition à titre gratuit ou redevance annuelle les deux places de parking.

M. Pierre CORPORANDY demande comment cela se passe à Valberg ?

De l'avis général, la gratuité des emplacements est retenue.

La C.C.A.A. s'engage à prendre en charge la totalité des frais de travaux d'installation des bornes, marquage et arceaux.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2. PROJET D'EXTENSION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de M. Le Préfet des Alpes-Maritimes concernant le Projet d'extension d'une chambre funéraire – zone d'activité Saint-Roch.

Il expose qu'en date du 20 février 2015, M. Bernard MURAIRE, gérant de la SARL Pompes Funèbres Muraire, a déposé une demande d'extension de la chambre funéraire existante.

Ce dossier a été complété le 9 avril 2015 et a été présenté devant le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires), le 19 mai 2017.

En application de l'article R 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision intervient dans le délai de 4 mois suivant la complétude de la demande. En l'absence de notification, l'autorisation est considérée comme accordée.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 avril 2017,

Le Maire propose à l'assemblée :

- **la suppression d'un emploi de rédacteur territorial** : emploi qui avait été prévu en alternative au second poste au grade d'attaché pour permettre le recours éventuel d'un rédacteur dans le cadre du recrutement d'un agent au poste de secrétaire général.

En raison de ces modifications, il y a lieu de procéder à la remise à jour des effectifs selon le tableau, à savoir :

Filière / grade	Cat.	Situation actuelle	Situation nouvelle
<u>Filière administrative</u>			
Attaché Territorial	A	2 postes à temps comple	2 postes à temps comple
Rédacteur Territorial	B	2 postes à temps comple	1 poste à temps complet
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Adjoint administratif Territorial	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
<u>Filière technique</u>			
Technicien Territorial	B	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3 postes à temps comple	3 postes à temps complet
Adjoint technique Territorial	C	6 postes à temps comple	6 postes à temps complet
<u>Filière culturelle</u>			
Adjoint patrimoine principal de 2ème classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
<u>Filière police municipale</u>			
Garde champêtre chef	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
TOTAL AGENTS TITULAIRES		20	19
<u>Agents non titulaires</u>			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Agent polyvalent des services administratifs	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Agent polyvalent de la régie de l'eau	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Adjoint Technique Territorial - Agent d'accueil piscine	C		1 poste à temps complet
Educateur sportif	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Maître nageur	B	1 poste saisonnier à temps complet	1 poste saisonnier à temps complet
Maître nageur	B		1 poste non permanent non complet
Ajoint administratif Territorial	C	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet
Ajoint administratif Territorial	C	3 postes à temps non complet	3 postes à temps non complet
Adjoint administratif - Maison du Patrimoine et de l'Information	C	1 poste non permanent à temps complet	1 poste non permanent à temps complet
TOTAL AGENTS NON TITULAIRES		10	12
TOTAL		30	31

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

4. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 58/2016 PORTANT CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°58/2016 du 4 juillet 2016 portant création d'une régie de recettes pour le Bureau d'Accueil Touristique et demande au Conseil Municipal de la modifier de manière à permettre la vente des statuettes « La Liberté Enchaînée » et des « Guides Touristiques Routard » à savoir :

- Carte Postales
- Topoguides
- Emplacements pour la Foire à la Brocante/Vides Greniers du 15 août
- Vente des statuettes « La Liberté Enchaînée »
- Vente des Guides Touristiques Routard

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

5. PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE SPECIALISE DANS LE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES A MOBILITE REDUITE

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Lions Club – District Côte d'Azur Corse en date du 23 mars 2017, par lequel il sollicite une participation de la commune pour le financement d'un véhicule spécialisé dans le transport des personnes âgées à mobilité réduite pour le Centre Hospitalier de Puget-Théniers.

Le Conseil Municipal demande qu'un plan de financement soit fourni par le Lions Club pour pouvoir définir une éventuelle aide à l'acquisition de ce véhicule.

6. VOTE DES TARIFS DE LA BILLETTERIE DU FESTIVAL « SCENE DE CIRQUE »

Monsieur le maire explique que la 12^{ème} édition du festival *Scène de Cirque* se prépare.

Chaque année, le festival attire de plus en plus de spectateurs (environ 9 000 l'an dernier).

Afin d'anticiper au mieux l'organisation de la manifestation et de simplifier la vente des billets.

Monsieur le maire indique qu'il convient d'encourager les préventes et la vente par internet.

Pour ce faire, il propose les tarifs suivants :

Pour l'ensemble des spectacles sauf Les Grands Fourneaux de la compagnie Max et Maurice

- **Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans**
- **Jusqu'à 24h avant chaque spectacle :**
 - 7,00 € pour les groupes de plus de 10 personnes

- 7,01 € en prévente sur www.scenedecirque.fr. Pour la vente en ligne, le prix effectivement payé par les usagers sera de 8,00 €, comprenant 0,99 € de frais de gestion par le site hébergeur.
- 8,00 € en prévente au Bureau d'Accueil Touristique ou à l'Espace Chapiteau sauf pour le spectacle Les grands fourneaux de la compagnie Max et Maurice.
- **Le jour-même :**
 - 11,00 € au Bureau d'Accueil Touristique ou à l'Espace Chapiteau, afin d'encourager les festivaliers à acheter leurs places en amont.

Pour le spectacle Les Grands Fourneaux de la compagnie Max et Maurice comprenant le repas

- **Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans mais ne comprenant pas le repas**
- **Jusqu'à 24h avant chaque spectacle :**
 - 14,01 € en prévente sur www.scenedecirque.fr. Pour la vente en ligne, le prix effectivement payé par les usagers sera de 15,00 €, comprenant 0,99 € de frais de gestion par le site hébergeur.
 - 15,00 € en prévente au Bureau d'Accueil Touristique ou à l'Espace Chapiteau
- **Le jour-même :**
 - 20,00 € au Bureau d'Accueil Touristique ou à l'Espace Chapiteau, afin d'encourager les festivaliers à acheter leurs places en amont.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

7. VOTE DU TARIF DU STAGE DE CIRQUE

Monsieur le Maire indique que le service « Sport – Culture – Jeunesse – Association – Animation – Festivités » organise chaque année un stage de cirque pour les enfants, pendant le festival *Scène de Cirque*.

Cette année le stage pour les enfants à partir de 6 ans aura lieu du lundi 31 juillet au vendredi 5 août.

Il sera organisé par l'ARIFE et le festival sera partenaire en recrutant une partie des animateurs par le biais des CEMEA et les intervenants cirque qui sont en partie des artistes programmés au festival.

De plus, cette année en partenariat avec la Caisse d'allocation Familiale un stage parent-enfant est reconduit. Il est proposé pour les enfants de 4 ans accompagnés d'un de leurs parents. Il aura lieu du lundi 31 juillet au jeudi 4 août.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la semaine de stage (4 jours) à 30 € par couple parent-enfant.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

8. TARIFS ET HORAIRES DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2017

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, propose de maintenir les tarifs et les horaires de la piscine pour la saison 2017 identique à l'année 2016 et de fixer l'ouverture de la piscine du 1^{er} mai au 30 septembre 2017.

Il propose également de modifier la délibération n° 37/2015 relative à la modification des tarifs d'accès pour les groupes, validant la gratuité d'accès pour les établissements scolaires de la commune de Puget-Théniers. Il précise que la gratuité reste de mise uniquement pour le collège A. Blanqui, les autres établissements scolaires de la commune devront s'acquitter des tarifs prévus.

Il précise que les conventions d'utilisation de la piscine n'ont pas encore été renouvelées et demande que ce soit fait au plus vite.

Monsieur Joseph PEYRE informe le Conseil Municipal de la pétition en cours par les Parents d'Elèves pour maintenir l'ouverture de la piscine en Octobre.

Madame Michèle FACCHINI donne des précisions sur les modules d'apprentissage : au moins 6 semaines.

Monsieur Patrick JACQUEMOUD soulève le problème du maître-nageur et des frais de fonctionnement.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur Joseph PEYRE, 5^{ème} adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur les subventions ci-après :

- Association Autonome des Parents d'Elèves, 1.600,00 € pour l'acquisition de matériel informatique (Ordinateur et imprimante) : Avis défavorable, à l'unanimité du Conseil Municipal, vu qu'aucune subvention n'est donnée à l'ACPE ;
- Association Info des Vallées, 1 000,00 € : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter sa décision ;
- Collège A. Blanqui, 1 500,00 € : suite aux informations données, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 480,00 € ;

10. APPROBATION DES POINTS DE COLLECTES DES ORDURES MENAGERES ENTERRES

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la C.C.A.A. concernant la proposition des futures implantations des Points d'apport Volontaire sur la commune de Puget-Théniers (Abris à OM enterrés) et demande au Conseil Municipal de se prononcer, à savoir :

- PAV n° 1 : Station d'Épuration

- PAV n° 2 : Entrée des Blanqueries
- PAV n° 3 : Entrée Route du Planet
- PAV n° 4 : Parking de La Collette
- PAV n° 5 : Entrée de la Route du Savé
- PAV n° 6 : Origan – Route de Villepasson
- PAV n° 7 : Entrée Route des Trénières
- PAV n° 8 : Avenue A. Barety – Face Magasin Carrefour
- PAV n° 9 : Entrée de l'Avenue des Anciens Combattants
- PAV n° 10 : Place A. Maillol
- PAV n° 11 : Promenade Jean Baillet
- PAV n° 12 : Place Général de Gaulle
- PAV n° 13 : Début Route du Col St Raphaël
- PAV n° 14 : Parking Centre Hospitalier
- PAV n° 15 : Avenue Bischoffsheim – Poste de Relevage
- PAV n° 16 : Avenue A. Bottin – Abattoir

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'implantation des Points d'Apport Volontaire retenus par la Communauté des Communes des Alpes d'Azur, toutefois, il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'en implanter un sur la route de La Croix (au niveau du Cimetière) et un au quartier de La Coste.

11.LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES JARDINS DE LA ROUDOULE

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement d'une procédure de Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des Jardins de La Roudoule.

Avis défavorable du Conseil Municipal. Une réunion préalable devra être organisée.

12.DESIGNATION D'UN EXPERT POUR LA REGULARISATION DES CANAUX D'ARROSAGE DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que suite aux problèmes rencontrés avec l'ensemble des canaux d'arrosage de la commune, il serait souhaitable de désigner un expert.

Cette étude permettrait de donner une identité juridique à l'ensemble de ces canaux et permettrait de connaître les propriétaires en charge de l'entretien.

Avis favorable du Conseil Municipal, toutefois il conviendrait de préciser l'objectif exact.

13.TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de M. Le Préfet en date du 3 avril 2017 concernant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Il expose que la TPLE est une taxe facultative qui taxe les enseignes, les préenseignes et les dispositifs publicitaires.

Comme le prévoit l'article L2333-12 du code général des collectivités territoriales, les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice du prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2018 s'élève ainsi à + 0,6% (source INSEE)

En conséquence, pour 2018, les tarifs maximaux prévus au 1° du B de l'article L2333-9 du CGCT seront modifiés comme suit :

- 15,50 € dans les communes de moins de 50 000 habitants ;
- 20,60 € dans les commune compris entre 50 000 et 199 999 habitants ;
- 31,00 € dans les communes de plus de 200 000 habitants ;

Avis défavorable du Conseil Municipal.

14. PROJET DE CREATION D'UN BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE A LA GARE DES CHEMINS DE FER DE PROVENCE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en partenariat avec la Région PACA, il serait souhaitable de créer un Bureau d'Accueil Touristique à la Gare des Chemins de Fer de Provence.

Ce bureau d'accueil touristique serait créé dans les ancien toilettes de la gare pour une surface de 9,97 m². Pour pouvoir accueillir du public, il se pose la question de la mise en accessibilité du local et du coût associé.

Deux solutions techniques peuvent être étudiées :

- La création d'une ouverture plus grande afin que le public rentre dans le local
- La création d'un guichet encastré dans la façade, le public restant en dehors du local

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la deuxième solution.

15. PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE 20 000 VOLT DANS LE VILLAGE

Monsieur Le Maire dépose sur le bureau le projet d'enfouissement de la ligne 20 000 Volts dans le village (rue Casimir Bouchier).

Ce projet est financé à 80 % par le S.D.E.G. (280 000 d'appel d'offres) et 17 % par la commune (38 000 €).

Avis défavorable du Conseil Municipal, une réunion sera organisée pour discuter de ce dossier.

M. Robert VELAY s'est abstenu.

16. DIVERS

Monsieur Christian DROGREY souhaiterait que le festival « Scène de Cirque » soit organisé sur le terrain « Les Jardins de La Roudoule ». Il serait souhaitable d'étudier les possibilités techniques.

Il précise également qu'il n'est pas souhaitable de payer la tranchée effectuée par l'Entreprise sur ce terrain.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, maire de Puget-Théniers, lève la séance du Conseil à 21h50.

La Secrétaire

Marie-Jo NOËL

Le Maire

Robert VELAY

